

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie de Tostat, le

Lundi 30 mars 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Bruno MORA, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Bruno MORA, Christelle LE GOFF, Sylvain LHEUILLIER, Nicole ASCON, Joël COLLEAU, Fabienne TURON LABAR, Julien BRUMEAU, Aurélie HAURET-CLOS, Marie Paule RIBEIRO, Nicolas MARGAILLOU ARIES, Geneviève SENAC, Didier LANNES, Celine GABAIX, Yves NOUGAREDE, Marie Elisabeth DUCASSE

Absents ayant donné procuration à :0

Absents excusés :0

Absents :0

Madame Christelle LE GOFF a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du Procès - verbal de la séance du conseil municipal du 26/01/2026
- 2) Délibération relative au budget CFU, Affectation du résultat et budget
- 3) Délibération relative aux taxes foncières
- 4) Délibération représentant à l'assemblée AGEDI
- 5) Délibération choix du mode de publicité des actes

Questions diverses :

- Commissions

Monsieur le maire constate et annonce que le quorum est atteint.

1) Approbation du Procès - verbal de la séance du conseil municipal du 26/01/2026 :

Monsieur le Maire, soumet le procès - verbal de la séance du 26/01/2026 à l'approbation des élus présents. Bien que cette séance ne se soit pas déroulée en présence du conseil municipal actuel, ce PV est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, puis signé par le Maire et la secrétaire de séance.

2) Délibération relative au CFU, à l'affectation de résultat et au budget :

Monsieur le maire présente pour la première année le Compte Financier Unique de l'année comptable 2025 qui regroupe le compte administratif et le compte de gestion. Comme à la suite du rapprochement de la comptabilité de la collectivité et celle du comptable public, il s'avère que les deux comptes sont équilibrés et conformes. Après avoir répondu aux différentes questions, Monsieur Sylvain LHEUILLIER, 1er adjoint au maire, propose l'adoption de ce document budgétaire.

Le Compte Financier Unique 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire propose d'adopter l'affectation de résultat qui découle du CFU et qui permet d'élaborer le budget primitif 2026.

Cette affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

Enfin, Monsieur le maire présente la proposition de budget primitif. Celui-ci est présenté par section et par chapitre. La section de dépense d'investissement est présentée dans son détail ainsi que la section de dépense de fonctionnement.

Monsieur Nougarede Yves soulève plusieurs questions concernant :

- la défense incendie,
 - o réponse : la couverture incendie de la commune sera achevée et complète en 2026 après la pose d'une dernière bouche d'incendie (inscrite au budget)
- les investissements en matériel pour les services techniques,
 - o réponse : en l'état, le matériel est suffisant pour l'entretien du village. L'acquisition d'une balayeuse équipée d'une brosse de désherbage est à l'étude mais la trésorerie de la commune ne permet pas de l'envisager à court terme.
- la location de matériel ou les prestations de travaux,
 - o réponse : pour des raisons économiques, il est préférable de louer du matériel et de réaliser les travaux en régie lorsque c'est possible
- la redevance assainissement,
 - o réponse : cette redevance n'est perçue que par les résidents du quartier de l'Adour. Elle permet de financer les charges de fonctionnement (électricité et personnel municipal)
- la voirie du quartier de l'Adour

Concernant le budget, une note de synthèse sera effectuée et envoyée à la Préfecture et consultable à la mairie.

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver la proposition du budget 2026 et propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

15 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition du budget 2026

3) Délibération relative aux taxes foncières :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant les taxes foncières. Monsieur le Maire propose plusieurs simulations de changement de taux pour se rendre compte de l'augmentation financière. À la suite de cette discussion et considérant l'augmentation des bases, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour cette année les taux.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée.

0 Abstention

0 Contre

15 Pour

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

4) Délibération représentant à l'assemblée AGEDI :

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat. Monsieur le maire fait appel à candidature. Monsieur Sylvain LHEUILLIER se propose pour être délégué titulaire et Monsieur Joël COLLEAU se propose pour être délégué suppléant.

Monsieur le maire demande aux conseillers de voter à main levée.

0 Abstention

0 Contre

15 Pour

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

5) Délibération choix du mode de publicité des actes :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1er juillet 2022 la réglementation prévoit que pour les communes de – de 3500 habitants, les actes pris (délibérations, décisions et arrêtés) devront être portés à la connaissance du public soit par voie dématérialisée, soit par affichage et après transmission au contrôle de légalité. Le Conseil Municipal après discussion, décide de fixer par délibération : l'affichage et sous la forme électronique sur le site de la commune

Monsieur le maire propose de voter à main levée

0 Abstention

0 Contre

15 Pour

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Commissions : Monsieur le maire demande aux conseillers de s'inscrire pour constituer les différentes commissions communales et extra-communales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23h45 et remercie les conseillers municipaux

La secrétaire de séance,

Christelle LE GOFF

Signature :

Le maire

Bruno MORA

Signature